## ADDENDA # 2

## CONFIDENTIEL

Toute reproduction partielle ou totale du présent document pour des fins autres que le présent appel d'offres est interdite sans l'autorisation écrite de l'organisme public.



Gatineau, le 16 décembre 2024

ADDENDA No 2

## À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

Messieurs, Mesdames,

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no UQO-A2507-C303 et apporte les précisions qui suivent:

## a) Ajout du formulaire de demande d'équivalence

Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance du formulaire de demande d'équivalence. Dans le but de standardiser les demandes d'équivalence afin d'accélérer les réponses, nous prions les demandeurs d'utiliser ce formulaire.

De façon générale, soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte, relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 21.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics [RLRQ c. C-65.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SÉAO, c'est-à-dire le 2021-11-15. À noter que la plainte ne peut porter que sur le contenu des documents d'appel d'offres qui sont disponibles avant le début de la période débutant DEUX (2) jours avant cette date.

Ence qui concerne le présent addenda, s'il modifie les documents d'appel d'offres pendant la période débutant DEUX (2) jours avant la date limite de réception des plaintes, soyez avisés qu'il vous est possible de formuler une plainte directement auprès de l'Autorité des marchés publics conformément à l'article 40 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics [RLRQ c. A-33.2.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés publics au plus tard DEUX (2) jours avant la date limite de réception des soumissions qui est indiquée dans le SÉAO.